



AIDE MEMOIRE POUR LA VENTE D'ANIMAUX DE RACE PYRENEENNE

Nom du nouveau propriétaire des animaux :

Lorsque vous vendez des chèvres ou des boucs de race pyrénéenne, pensez à inscrire sur ce document les indications concernant l'origine des animaux et donnez le à l'acheteur. Ceci aidera l'association à mieux connaître les filiations du cheptel pyrénéen et à maîtriser la consanguinité.

Si vous achetez des animaux de race pyrénéenne, faites remplir au mieux ce document et gardez le dans votre registre d'élevage.

Nom et numéro de l'animal vendu	Année de naissance	Naisseur et/ou élevage d'origine (barrer la mention « né chez » si vous n'êtes pas sûr)	Père (nom et numéro)	Mère (nom et numéro)	Autre information importante
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			
		Né chez :			